



RAPPORT ANNUEL SUR LES LANGUES OFFICIELLES

2007 – 2008



Table des matières

Message du ministre	2
Introduction	3
Réalisations : Mise en œuvre continue de la Réponse du GTNO au rapport final du Comité spécial sur la révision de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	4
Réalisations : Éducation et langues officielles	7
Réalisations : Services gouvernementaux et langues officielles	22
Réalisations : Partenariats avec les communautés linguistiques	37
Réalisations : Accord entre le Québec et le GTNO	43
Conclusion	43
Annexe 1 : Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO en 2007-2008 – Langues autochtones.....	45
Annexe 2 : Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO en 2007-2008 – Français.....	46

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le cinquième rapport annuel sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest.

Les résultats du recensement de 2006 montrent que l'usage des langues autochtones du Nord est en baisse. Plusieurs personnes ont indiqué avoir une langue maternelle autochtone. Toutefois, il existe une grande différence entre la langue maternelle et la langue parlée au foyer. Dans la plupart des cas, cette dernière est l'anglais, qui est devenue la langue dominante. Nos langues sont parlées principalement dans des collectivités en périphérie, où elles sont utilisées quotidiennement au foyer et dans certaines activités communautaires. Nos efforts en matière de programmes et de services linguistiques doivent continuer à s'inscrire dans le but général de la rétention des langues et des cultures autochtones.



Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest poursuivra ses démarches pour soutenir les langues des TNO. Notre défi à nous tous, soit le gouvernement et les communautés linguistiques, est de continuer à chercher des moyens efficaces de contribuer à la préservation de notre caractère culturel distinct, ainsi qu'à la santé générale de nos langues officielles.

Le présent rapport fait état des progrès que nous avons accomplis au cours de la dernière année pour promouvoir les langues officielles, de même que pour élaborer et offrir des programmes et des services linguistiques.

J'aimerais remercier les nombreuses organisations et personnes qui ont contribué à l'amélioration, à la préservation et à la revitalisation de nos langues officielles aux Territoires du Nord-Ouest.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by several vertical strokes.

Masi,

L'honorable Jackson Lafferty
Ministre responsable des langues officielles

Introduction

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a pris l'engagement d'améliorer la qualité et la prestation des services offerts dans les langues officielles des TNO.

Pour les peuples autochtones des TNO, les langues autochtones sont très importantes dans la transmission de la culture et du savoir traditionnel d'une génération à l'autre. La transmission de ce savoir est un facteur déterminant de la préservation et de la revitalisation des langues autochtones.

De nombreux enjeux ont une incidence sur la santé de nos langues autochtones officielles. Les conséquences de la modernisation, les facteurs historiques et la prédominance, dans la vie quotidienne, de langues d'usage plus dominant, contribuent à l'usage à la baisse de nos langues autochtones. Pour que nos langues puissent survivre, elles doivent être transmises d'une génération à l'autre. La meilleure façon d'y parvenir est de les parler au foyer, où les enfants l'apprendront à titre de langue maternelle. Transmettre les langues d'une génération à l'autre est un facteur déterminant de leur survie et de leur continuité.

Le GTNO a réussi à négocier un financement avec Patrimoine Canada pour un projet pilote visant à établir un centre de services à guichet unique. En s'inspirant d'autres modèles qui existent au Canada, le centre renforcera la capacité du GTNO d'améliorer la prestation des services en français. Le but à long terme du GTNO est d'établir des centres similaires offrant des services dans les langues autochtones, à partir de l'évaluation de ce projet pilote.

Le présent rapport souligne les progrès accomplis en 2007-2008 et est censé être un compte rendu annuel des activités ayant eu lieu en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Réalisations : Mise en œuvre continue de la Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au Rapport final du Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*

En septembre 2003, le ministre responsable des langues officielles a présenté la « Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au Rapport final du Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* ». Ce document a examiné en détail chacune des recommandations du comité et proposait un plan d'action qui s'échelonne sur plusieurs années. En 2007-2008, plusieurs des mesures de ce rapport ont été mises en œuvre afin d'améliorer les programmes et les services linguistiques offerts par le GTNO de manière continue.

Renforcer les capacités en ressources humaines dans les langues officielles

La Yamoza Kue Society (anciennement appelée l'Institut culturel déné – ICD) a proposé un projet pilote de formation qui peut être adapté à d'autres langues dénées. La formation pilote a été réalisée en partenariat avec le gouvernement de territoire de l'Akaitcho, afin d'élaborer et de dispenser une série de six modules de formation de base des interprètes et des traducteurs, qui seront complétés par un stage. La formation présente aux participants les applications professionnelles de l'interprétation et de la traduction. Le but de la formation des interprètes et des traducteurs est d'améliorer la qualité des services offerts par les interprètes et traducteurs autochtones, ainsi que l'accès à de tels services dans les collectivités des TNO.

Le module 1 du projet pilote de formation des interprètes et traducteurs autochtones a été complété à Fort Resolution en mars 2007. Les modules 2 et 3 ont été achevés à Yellowknife en février 2008. Le module 4 a été complété en mars 2008 à Lutsel K'e. Des aînés et d'autres participants maîtrisant le chipewyan sont venus de Deninu Kue, Fort Smith, Lutsel K'e et Dettah/Ndilo. Les modules 5 et 6 seront complétés en 2008-2009.

Pour chaque module complété avec succès, les participants recevront un certificat d'achèvement. Le contenu des cours a été élaboré en collaboration avec la collectivité et peut s'adapter aux besoins communautaires. Une liste des étudiants ayant réussi la formation (les six modules) sera publiée et distribuée aux services communautaires et gouvernementaux.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation appuie ce projet, parce qu'il est à la fois conforme à son plan stratégique et aux recommandations du Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*.

Conseil des langues officielles et Conseil de revitalisation des langues autochtones

Deux conseils linguistiques ont été établis en 2004 en vertu de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest. Le Conseil des langues officielles est composé d'un représentant de chacune des 11 langues officielles aux TNO. Le Conseil de revitalisation des langues autochtones est composé d'un représentant de chacune des neuf langues autochtones officielles aux TNO. Les présidents des conseils rendent des comptes au ministre responsable des langues officielles.

Chaque conseil fonctionne séparément en tant qu'organisme consultatif. Les conseils font part au ministre de leur avis et de leurs recommandations sur la prestation des services en langues officielles par les organismes gouvernementaux et sur les initiatives relatives à la préservation, à la promotion et à la revitalisation des langues autochtones. Durant leurs travaux, les deux conseils peuvent aussi évaluer les dispositions, le fonctionnement et l'efficacité de la *Loi sur les langues officielles*.

Après la nomination de nouveaux membres en février 2007, les premières réunions des deux conseils ont eu lieu en juin 2007 et comportaient des ateliers d'orientation et de gouvernance en conseil. En septembre 2007, des réunions ont porté sur l'élaboration d'un plan de travail pour chaque conseil, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation des conseils précédents. Lors de la réunion en septembre, chaque conseil a également choisi un président et un vice-président.

Les conseils se sont réunis en décembre 2007 à Yellowknife et ont adopté alors leurs plans de communications respectifs. Pendant cette réunion, les membres ont décidé que les conseils feraient une présentation, sur demande du président de l'Assemblée législative, pendant la révision prévue par la législation de la *Loi sur les langues officielles* qui devrait débiter dans le courant de 2008. Durant cette audience, les conseils présenteront des enjeux et des recommandations qui faisaient partie de leur rapport d'évaluation de 2006.

La Division des langues officielles fournit le soutien administratif aux conseils, principalement pour la préparation de la correspondance, l'organisation des réunions, la rédaction des procès-verbaux et les préparatifs de déplacement.

Membres du Conseil des langues officielles :		Membres du Conseil de revitalisation des langues autochtones :	
Chipewyan	– Sabet Biscaye (présidente) Substitut : Angie Lantz	Chipewyan	– Sabet Biscaye Substitut : Angie Lantz
Cri	– Dorothy Desjarlais Substitut : Vance Sanderson	Cri	– Dorothy Desjarlais Substitut : Vance Sanderson
Gwich'in	– Elisabeth Hansen Substitut : Alestine Andre	Gwich'in	– Elisabeth Hansen (Chair) Substitut : Alestine Andre
Inuinnaqtun	– Vacant Substitut : Emily Kudlak	Inuinnaqtun	– Vacant Substitut : Emily Kudlak
Inuvialuktun	– Vacant Substitut : Emily Kudlak	Inuvialuktun	– Vacant Substitut : Emily Kudlak
Inuktitut	– Vacant	Inuktitut	– Vacant
Esclave du Nord	– Alphonsine McNeely Substitut : Edith Mackeinzo	Esclave du Nord	– Alphonsine McNeely Substitut : Edith Mackeinzo
Esclave du Sud	– Margaret Leishman Substitut : Elizabeth Hardisty	Esclave du Sud	– Margaret Leishman Substitut : Elizabeth Hardisty
Tlicho	– Marie Louise Bouvier Substitut : Camilla Nitsiza	Tlicho	– Vacant Substitut : vacant
Anglais	– Steve Petersen Substitut : Mary Lou Cherwaty		
Français	– vacant		

Réalisations : Éducation et langues officielles

1. Programmes de la petite enfance

Les programmes de la petite enfance sont offerts aux enfants d'âge préscolaire. Le programme de foyers linguistiques est l'un des programmes de la petite enfance qui est offert dans 20 des 33 collectivités des TNO.

Programmes de foyers linguistiques

Les programmes de foyers linguistiques aux TNO fournissent diverses possibilités d'immersion linguistique pour les jeunes enfants. Il y a au moins un programme de foyers linguistiques dans huit communautés linguistiques autochtones, depuis la création de ces programmes en 2003.

L'usage quotidien de la langue autochtone est le critère le plus important utilisé pour déterminer l'allocation des fonds. Certains projets maintiennent une approche axée sur l'enseignement d'une langue seconde, alors que d'autres projets préconisent une immersion presque totale dans la langue autochtone.

En 2007-2008, vingt sites ont été financés pour les langues suivantes : chipewyan, cri, gwich'in, inuinnaqtun, inuvialuktun, esclave du Nord, esclave du Sud et tlicho.

Parmi les critères du soutien financier, on peut mentionner l'existence d'un programme de la petite enfance bien établi et réglementé, de même que le soutien communautaire et parental. De plus, les programmes doivent prouver l'amélioration des habiletés linguistiques des enfants et/ou des employés et des parents participant aux projets, faire preuve de responsabilité fiscale et offrir de la formation au personnel. La participation des aînés est un élément crucial, tout comme l'intégration du programme à des événements communautaires ou au développement des ressources.



En 2007-2008, des ateliers de formation destinés au personnel des foyers linguistiques ont eu lieu :

- pour élaborer des jeux électroniques en langues autochtones (à la réserve de Hay River, en novembre 2007). L'atelier portait sur la façon dont ces jeux pouvaient être utilisés par les familles, le personnel et d'autres personnes pour apprendre une langue autochtone ainsi que dans des programmes de foyers linguistiques; et
- pour une célébration des éducateurs de langues autochtones aux TNO (à Yellowknife, les 26 et 27 mars 2008), à laquelle on avait aussi invité les éducateurs de langues autochtones œuvrant dans les écoles et les centres d'enseignement et d'apprentissage (TLC). Les délégués ont eu la possibilité de faire des commentaires sur le programme d'études du déné langue seconde de la maternelle à la 12^e année, d'échanger sur des pratiques exemplaires et de participer à des séances de perfectionnement professionnel.

Les résultats de l'évaluation achevée en février 2006 ont indiqué que les foyers linguistiques contribuent à l'acquisition des langues autochtones parmi les enfants d'âge préscolaire. De plus, puisque les enfants apprennent à parler plus d'une langue traditionnelle, de nombreux adultes, dont des employés de foyers linguistiques, des parents et des aînés, sont motivés à apprendre ou à utiliser plus souvent leur propre langue traditionnelle. Le programme de foyers linguistiques contribue également à bâtir des ponts entre les générations et une base pour l'immersion, là où c'est possible, dans les écoles primaires. Au moins

deux programmes d'immersion à la maternelle ont vu le jour dans des collectivités où des programmes linguistiques sont en place actuellement.

2. Programmes d'éducation

Programmes de langues autochtones

Depuis au moins quatre décennies, les écoles des TNO fournissent le financement pour l'enseignement des langues et des cultures autochtones. Le cadre du programme d'enseignement pour la prestation de ces programmes est important, afin de s'assurer que les élèves progressent et réussissent dans leur apprentissage linguistique.

Le processus d'élaboration des programmes d'enseignement en langues autochtones est élaboré en deux volets. Le premier volet – le programme d'inuvialuktun et de gwich'in langues secondes de la maternelle à la 12^e année qui a été élaboré en septembre 2005 par le Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta, en partenariat avec la Société régionale inuvialuit et l'Institut social et culturel gwich'in – en est à sa deuxième phase de projet pilote. Le projet pilote se déroule dans les neuf écoles de Beaufort-Delta durant la présente année scolaire.

L'approche retenue a été de mettre le programme d'études à l'essai par un projet pilote, qui a été produit en même temps que le programme d'enseignement. Durant cette période d'essai, des enseignants participent souvent à des téléconférences pour discuter des modifications qui devaient être apportées dans les résultats d'apprentissage des élèves suggérés dans le programme d'enseignement.

Pour le deuxième volet, le Comité consultatif sur les matières reliées aux langues autochtones du ministère de l'ÉCF a mis au point un processus d'élaboration d'un programme d'enseignement de déné langue seconde de la maternelle à la 12^e année pour les langues dénées, soit le chipewyan, l'esclave du Sud, l'esclave du Nord, le tlicho et le gwich'in. Un rédacteur de programmes a été embauché. Les produits livrables exigés du rédacteur sont :

- un programme d'enseignement de déné langue seconde de la maternelle à la 12^e année à tous les niveaux de compétence linguistique, soit de novice à avancé, qui sera en harmonie avec l'apprentissage en spirale des Dénés, contiendra les thèmes et les résultats d'apprentissage spécifiques au programme *Dene Kede*, reflétera la vision du monde des Dénés des TNO et tiendra compte des commentaires des aînés, des enseignants de langues et des membres des collectivités;
- un manuel pédagogique pour les enseignants;
- des ressources pertinentes en corrélation avec le programme d'enseignement de déné langue seconde.



La date provisoire d'achèvement des produits livrables est janvier 2009. On s'attend à ce que le rédacteur de programmes collabore étroitement avec le Comité consultatif sur les matières reliées aux langues autochtones et en consultation avec les aînés. Le Comité consultatif se réunit au besoin pour résoudre les difficultés liées à l'élaboration d'un programme d'enseignement d'une telle complexité.

Éducation en français langue maternelle et en français langue seconde

Le ministère de l'ÉCF a fourni le financement pour l'enseignement du français langue maternelle et l'enseignement du français langue seconde (programmes d'immersion française et de français de base) dans le cadre de l'*Accord relatif aux langues officielles dans l'enseignement* avec Patrimoine Canada.



Au cours de l'année précédente, le ministère de l'ÉCF a offert une formation à des enseignants des programmes francophones et d'immersion française pour les matières suivantes : arts du langage – français – et français. Des documents pédagogiques en français, conçus pour

répondre aux besoins de littératie et de numératie des écoles francophones et d'immersion française, ont été achetés pour les salles de classe et les bibliothèques scolaires ainsi que pour servir de ressources professionnelles aux enseignants.

En vertu de l'*Accord relatif aux langues officielles dans l'enseignement*, les CSD et ASD de Yellowknife ont reçu un financement additionnel pour recruter plus de personnel, acquérir des ressources pédagogiques, fournir du perfectionnement professionnel continu aux membres du personnel et organiser des sorties scolaires culturelles.



En vertu des fonds supplémentaires alloués dans le cadre de l'Accord, on a octroyé des fonds aux CSD et aux ASD de Yellowknife afin de soutenir des projets pédagogiques dans le cadre des programmes de français. Cinq administrations ont reçu des fonds pour améliorer leur programme de français de base de la 1^{re} à la 12^e année. Trois administrations ont reçu

du financement afin d'offrir des programmes dans leurs écoles d'immersion française. Par exemple, en 2007-2008, le Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta a élargi son programme d'immersion en français à Inuvik à la 6^e année. Les fonds supplémentaires qu'a reçu la Commission scolaire francophone ont été utilisés à diverses fins. Par exemple, la Commission a utilisé les fonds pour augmenter le nombre d'enseignants dans ses deux écoles.

En vertu des fonds complémentaires alloués dans le cadre de l'Accord, le ministère de l'ÉCF a poursuivi son partenariat avec Patrimoine Canada pour cofinancer la construction d'installations scolaires destinées aux francophones en milieu minoritaire. Comme exemple de projet pour 2007-2008, on peut mentionner l'agrandissement et la rénovation de l'école Allain St-Cyr à Yellowknife. L'agrandissement a fourni de l'espace à la communauté francophone, tout particulièrement aux élèves du premier cycle et du deuxième cycle du secondaire. La nouvelle aire de 500 m² abrite une bibliothèque communautaire, une salle de classe multifonctionnelle pour les sciences, une salle de classe générique, des toilettes et un espace pour le personnel de soutien. Les travaux de rénovation comprenaient des changements aux aires existantes destinées à l'administration et au personnel.

Centres d'enseignement et d'apprentissage

Parmi les activités grâce auxquelles les centres d'enseignement et d'apprentissage (CEA) des TNO continuent d'appuyer les programmes de langues et de cultures autochtones dans les écoles, on peut mentionner :

- l'élaboration et la production de ressources;
- la coordination de la formation des moniteurs de langues autochtones et des éducateurs de la petite enfance;
- la coordination des camps linguistiques et culturels;
- le soutien à la planification et à la prestation des programmes;
- la planification de conférences régionales sur l'éducation; et
- la participation à l'intégration des programmes *Dene Kede* et *Inuuqatigiit* dans toutes les matières de base.

Pour augmenter le soutien aux programmes d'enseignement, le ministère de l'ÉCF est en train d'embaucher un linguiste à titre de rédacteur en chef des programmes. La plus grande partie du travail s'effectuera durant le prochain exercice fiscal. Par conséquent, les fonds de 2007-2008 ont été utilisés pour :

- l'atelier destiné aux éducateurs de langues autochtones des 26 et 27 mars 2008 – (les moniteurs linguistiques et le Comité consultatif sur les matières reliées aux langues autochtones rencontreront le rédacteur en chef pour lui faire part de leurs commentaires sur le programme d'enseignement);

Rapport annuel sur les langues officielles 2007-2008

- l'Institut social et culturel gwich'in – accord de contribution pour publier des livres pour enfants en gwich'in; et
- les écoles catholiques de Yellowknife – amendement à l'accord de contribution aux CEA pour réaliser la série « Nos sages Dene » en format DVD pour distribution dans toutes les écoles des TNO.

3. Formation des enseignants

En fournissant les connaissances et l'expertise requises pour que notre système d'éducation repose fermement sur les perspectives autochtones, les enseignants des TNO représentent un atout précieux.

La formation des enseignants se déroule en deux volets. Le premier volet est la formation des éducateurs qui enseignent les matières essentielles et obligatoires dans nos écoles. Le second volet est la formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones qui enseignent les langues autochtones.

Programme de formation des enseignants du Collège Aurora

Le Programme de formation des enseignants du Collège Aurora, en partenariat avec l'Université de la Saskatchewan, prépare les enseignants autochtones et ténéos qui travailleront dans les écoles des TNO. Dans le cadre de ce partenariat, le Collège Aurora offre un baccalauréat en éducation d'une durée de quatre ans au campus Thebacha de Fort Smith, avec la possibilité de terminer et obtenir un diplôme après la troisième année. Les trois campus régionaux offrent l'accès facultatif au Programme de formation des enseignants.

De plus, il est possible d'offrir ce programme menant à un diplôme dans la collectivité, de même que la possibilité d'enseigner aux TNO ou de terminer la quatrième année du programme au campus Thebacha ou en étant transféré à l'Université de la Saskatchewan.

En 2006-2007, en partenariat avec l'Agence de services communautaires tlichos, le gouvernement tlichos et le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, le Collège Aurora a offert un Programme de préparation à l'éducation communautaire et un programme d'accès au Programme de formation des enseignants dans la région des Tlichos. Ce programme a offert des cours en langues autochtones, des camps culturels, des cours sur la guérison et le mieux-être et une préparation académique. Sept étudiants ont complété le Programme de préparation à l'éducation communautaire, et 12 étudiants ont complété le programme d'accès au Programme de formation des enseignants. En 2007-2008, les étudiants qui ont complété ces programmes, de même que les nouveaux candidats, ont poursuivi leurs études soit dans le Programme de formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones (un nouveau programme de deux ans menant à un diplôme), soit le Programme de formation des enseignants d'une durée de trois ans et menant à un diplôme.

En 2007-2008, la région des Tlichos a offert la première des trois années du Programme de formation des enseignants et la première des deux années du Programme de formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones.

Quatre étudiants ont terminé avec succès leur première année de Programme de formation des enseignants et sont présentement inscrits pour l'année scolaire 2008-2009. Neuf étudiants ont terminé avec succès leur première année de diplôme du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones et sont présentement inscrits pour l'année scolaire 2008-2009.

Le Programme de formation des enseignants du Collège Aurora est financé par le budget de base du Collège Aurora et la Stratégie en matière de formation des enseignants du gouvernement des TNO. À compter de 2009-2010, le ministère de l'ÉCF prévoit augmenter les possibilités d'offre de programmes de formation du personnel enseignant dans la collectivité, tant pour le Programme de formation des moniteurs de langues et de cultures autochtones que pour le Programme de formation des enseignants, dans des localités à l'échelle des TNO.

Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones du Collège Aurora

En 2007-2008, le Collège Aurora a offert huit cours à temps partiel relevant du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones (programme à certificat d'un an) dans les régions de Beaufort-Delta, du Sahtu, de Deh Cho et du Slave Sud. Il s'agit d'un cours de moins qu'en 2006-2007 pour ce qui est de la prestation à temps partiel. En 2007-2008, 66 participants ont pris part à la prestation à temps partiel de ce programme, soit 23 (26 %) de moins qu'en 2006-2007.

Toutefois, la prestation à temps plein du nouveau Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones de deux ans menant à un diplôme a fait ses débuts pour la première fois dans la région des Tlicho. Le programme comptait neuf étudiants à temps plein et dix cours ont été complétés. L'inclusion des étudiants tlicho donne une meilleure idée d'ensemble de la prestation des cours du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones, indiquant une baisse de 16 % en matière d'inscriptions (75 participants, comparé à 89 en 2006-2007) et une importante hausse de 50 % en matière de cours offerts (18 cours, comparé à neuf cours en 2006-2007).

Des enseignants de langues autochtones, des aides-enseignants en soutien aux élèves, des employés de foyers linguistiques et des éducateurs de la petite enfance ont suivi les cours à temps partiel. Dans la région des Tlicho, les étudiants inscrits à temps plein étaient ceux qui poursuivaient leurs études après avoir suivi le Programme de préparation à l'éducation communautaire ou le programme de prolongation du Programme de préparation à l'éducation communautaire offert en 2006-2007.

Informations sur les participants de 2007-2008 par région	Nombre de participants ayant terminé
Sahtu – un cours (programme de certificat à temps partiel)	7
Dehcho – un cours (programme de certificat à temps partiel)	18
Tlicho – neuf cours (programme à temps plein menant à un programme)	9
Slave Sud – trois cours (programme de certificat à temps partiel)	23
Yellowknife – trois cours (programme de certificat à temps partiel)	18
Total	75

En 2006-2007, le ministère de l'ÉCF a versé des fonds au Collège Aurora pour un poste de coordonnateur du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones. Ce poste a également été financé en 2007-2008 et s'est révélé inestimable pour étendre la prestation des cours au moyen de partenariats renforcés avec les centres d'enseignement et d'apprentissage, les conseils scolaires de division et le collège.

Voici un résumé des mesures de 2007-2008 et qui se poursuivent :

1. La promotion du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones se poursuit; elle est essentielle pour garantir la création d'un nouveau bassin d'enseignants de langues autochtones. En mars 2008, le coordonnateur des CEA du ministère de l'ÉCF et le coordonnateur du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones du Collège Aurora ont contribué à promouvoir ce programme à la conférence des éducateurs autochtones. Des employés des foyers linguistiques et des centres d'enseignement et d'apprentissage assistaient également à cette conférence, de même que des spécialistes de langues autochtones de partout aux TNO.
2. La promotion du nouveau Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones menant à un diplôme, qui sera dispensé à de nouveaux emplacements dans les collectivités ténoises à partir de 2009-2010, sera une priorité en 2008-2009. Cela peut inclure la prestation à temps partiel du programme et une campagne médiatique, de même que des visites dans les collectivités et les écoles.
3. Deux cours ont été offerts en même temps à Yellowknife, le matin et l'après-midi, pour qu'ils soient complétés plus tôt et pour réduire les frais de déplacement des formateurs. Le troisième cours offert à Yellowknife a été dispensé par la suite, immédiatement après les deux premiers cours, pour répondre aux besoins des étudiants et des écoles.
4. Le coordonnateur et les formateurs du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones ont collaboré pour réunir les ressources pédagogiques des moniteurs à la fin des cours, pour favoriser l'échange de

pratiques exemplaires lors des cours ultérieurs. Cela se poursuivra en 2008-2009.

5. En 2007-2008, trois cours ont été offerts afin de permettre aux étudiants d'avancer dans le programme avec le moins de répercussions possible sur les écoles. Cela a remporté beaucoup de succès et continuera d'être une possibilité dans d'autres régions pour l'avenir, selon leurs besoins.

Parmi les recommandations tirées des leçons apprises en 2007-2008, on peut mentionner :

1. Que le Programme de formation des enseignants du Collège Aurora prépare des trousseaux de ressources pédagogiques pour chacun des cours du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones à l'intention des futurs moniteurs (puisque certains cours sont offerts dans les deux programmes, p. ex., Introduction à l'enseignement).
2. Que les cours du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones soient enseignés en équipe, pour établir un juste équilibre des langues autochtones et des points de vue culturels de chaque région.
3. Que les cours du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones soient offerts à temps plein ou à temps partiel pendant plusieurs mois au début de l'automne, pour planifier les suppléances et faciliter l'obtention de fonds de l'aide financière des étudiants (15 novembre) durant la nouvelle année.
4. Que chaque région étudie la possibilité d'offrir les cours du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones selon un modèle intégré à l'emploi, car ce modèle a été fort bien accueilli par les participants du Slave Sud et a semblé être une situation gagnante pour toutes les parties prenantes.

En 2006-2007, le Comité consultatif du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones (anciennement Comité de révision du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones) est allé de l'avant avec le nouveau programme de deux ans menant à un diplôme, conçu pour être offert à temps plein selon un modèle de prestation à la fois communautaire et régional. En 2007-2008, la première année de ce nouveau programme a été offerte dans la région des Tlicho, dans la collectivité de Behchoko.

Le nouveau du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones menant à un diplôme comporte 20 cours et s'inscrit dans le cadre d'une philosophie d'acquisition linguistique au moyen de camps culturels et d'un enseignement en classe. Le programme est composé de cours existants mis à jour et de nouveaux cours dans les domaines suivants : application des technologies, gestion de classe, art dramatique, linguistique et programmes d'études culturels.

Le comité a fourni des directives aux concepteurs des cours et vérifié chaque cours durant la première année du nouveau programme. Il continuera de

participer à la mise en œuvre du programme en donnant des conseils, au besoin, et effectuera une vérification des cours de la deuxième année du programme d'ici le début de l'automne 2008.

En 2006-2007, le Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones a été financé principalement en vertu de l'*Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les TNO*. Ce financement a été complété par le budget de la Stratégie en matière de formation des enseignants du GTNO et le budget de l'Initiative d'acquisition des langues autochtones du ministère de l'ÉCF. Tel que mentionné auparavant, la deuxième année du nouveau Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones menant à un diplôme a été offerte en 2007-2008 à temps plein dans la région des Tlicho et le même programme continue d'être offert à temps partiel au niveau du certificat dans les autres régions. La prestation se poursuivra comme cela pendant un certain temps, pour faire la transition.

Faits saillants / Réussites/ Plans d'avenir

- ✓ Il demeure encore une cohorte d'étudiants à Yellowknife n'ayant besoin que d'un ou deux cours de plus pour compléter le programme de certificat. Le but est de voir ces étudiants obtenir leur certificat en 2008-2009.
- ✓ La prestation de cours intégrés à l'emploi a connu beaucoup de succès dans la région du Slave Sud et pourrait être retenue comme possibilité dans d'autres régions en 2008-2009, afin de répondre aux besoins des enseignants et des écoles. Comme l'a souligné le coordonnateur du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones, cela élimine un obstacle vécu par certains étudiants dans le passé.
- ✓ Dans l'ensemble, les inscriptions d'étudiants autochtones au Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones (tant à temps partiel qu'à temps plein) ont baissé de 16 % l'année dernière, mais le nombre de cours offerts a augmenté de 50 %.
- ✓ Les étudiants ont bénéficié d'interactions avec les aînés, les membres de la collectivité et les présentateurs invités, de même que de sorties éducatives. Ces sorties incluaient un déplacement à la conférence AWASSIS à Saskatoon pour les étudiants Tlicho et des déplacements dans des écoles du nord de la Saskatchewan pour observer des exemples réussis de programmes d'immersion en langue autochtone pour le groupe du Slave Sud.
- ✓ Dans la région des Tlicho, on a accordé beaucoup d'importance à la guérison et au mieux-être, que les étudiants estimaient très bénéfiques et qui se sont avérés un facteur important pour réussir à mener à bien la première année de leur programme. La guérison et le mieux-être continueront à être une composante importante du programme en 2008-2009.
- ✓ Dans la région du Tlicho, le programme compte neuf diplômés possibles pour l'année 2008-2009.
- ✓ Grâce aux mises à jour apportées aux profils des étudiants du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones, la planification et la

- sélection de cours efficaces se poursuivront. Avec un peu de chance, cela produira un taux de diplomation plus élevé pour le programme de certificat.
- ✓ Le ministère de l'ÉCF et le Collège Aurora planifient d'accroître la prestation communautaire à temps plein du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones menant à un diplôme au cours des trois prochaines années. Cela aura pour résultat d'augmenter le nombre de spécialistes de langues autochtones enseignant dans les écoles ténaises et possédant un niveau de scolarité plus élevé que par le passé et en fin de compte, une main-d'œuvre plus représentative.
 - ✓ Une base de données des diplômés du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones (certificats et diplômes) est en cours d'être compilée au ministère de l'ÉCF, sur le modèle de celle des diplômés du Programme de formation des enseignants (diplôme et grade), pour faire le suivi des taux de diplomation et de rétention par région, de la profession et des domaines de savoir.

En avril 2008, pour la première fois, des étudiants ont obtenu un grade de baccalauréat en éducation complété aux TNO. Cela a été réalisé grâce à un partenariat avec le Programme de formation des enseignants autochtones [traduction libre d'Indian Teacher Education Program (ITEP)] de l'Université de la Saskatchewan. Les étudiants continuent d'avoir la possibilité de transférer à cette université pour leur quatrième année d'études.

4. Éducation des adultes

Le ministère de l'ÉCF a versé du financement au Collège Aurora pour la prestation de cours de langues autochtones en 2007-2008. Le but de ces cours était :

- de fournir une formation préalable et une formation en cours d'emploi aux enseignants de langues et de cultures autochtones, afin de répondre à la demande sans cesse croissante d'enseignement des langues autochtones pour les élèves, les enfants d'âge préscolaire et les adultes;
- de fournir des cours accrédités permettant aux moniteurs de langues d'obtenir une accréditation;
- de fournir des cours professionnels et des cours de recyclage aux enseignants de langues autochtones accrédités; et
- de promouvoir l'acquisition, la préservation et la revitalisation des langues autochtones.

Des cours ont également été offerts dans des foyers linguistiques et à des membres de la collectivité qui travaillent dans le domaine des langues autochtones.

Durant l'année scolaire 2007-2008, en partenariat avec l'Agence de services communautaires tlicho, le Collège Aurora a offert à neuf étudiants la première des deux années du nouveau Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones menant à un diplôme. Ces neuf étudiants ont terminé avec succès leur année et sont présentement inscrits à la deuxième année du programme. On prévoit qu'il y aura neuf diplômés en juin 2009. Le ministère de l'ÉCF a versé un financement s'élevant à 301 000 \$ pour soutenir la prestation de ce programme. Ce montant a été alloué à même le budget de la Stratégie en matière de formation des enseignants, par l'intermédiaire des services du collège.

Le GTNO a établi un financement permanent pour soutenir, par rotation dans toutes les régions, la prestation à temps plein du nouveau Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones de deux ans menant à un diplôme. Le coordonnateur du Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones soutient la prestation régionale des cours et travaille au campus Thebacha, à Fort Smith. Parmi les tâches du coordonnateur, mentionnons celles de créer et de mettre à jour des profils d'étudiants, de déterminer les besoins dans les différentes régions et de coordonner la prestation à temps partiel des cours.

Des cours à temps partiel ont continué d'être offerts dans les régions en 2007-2008. En partenariat avec les conseils scolaires de division, les administrations scolaires de district, les centres linguistiques et les organismes gouvernementaux des Premières nations, le Collège Aurora a offert huit cours à temps partiel dans quatre régions. Au total, 66 étudiants inscrits ont complété les cours avec succès. Pour la majorité des étudiants (76 % ou 50 étudiants sur 66), ces cours étaient nécessaires à l'accréditation. Des efforts ont été déployés pour s'adapter à l'horaire de travail des étudiants, car plusieurs d'entre eux enseignaient dans des écoles en même temps. Par l'intermédiaire du Collège Aurora, le ministère de l'ÉCF a fourni le financement requis pour soutenir la prestation de ces cours.

Réalisations : Services gouvernementaux et langues officielles

1. Projet pilote d'un centre de services à guichet unique

En mars 2003, dans son rapport final intitulé *Un territoire aux voix multiples*, le Comité spécial sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* a recommandé que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) travaille avec le gouvernement fédéral et la communauté francophone afin de soutenir l'établissement d'un centre de services francophones en français à Yellowknife, à titre de projet pilote.

Un centre de services à guichet unique regroupe des services gouvernementaux ou des informations relatives à ces services pour le public « en un seul point ». Les services sont aussi disponibles aux résidents des collectivités en périphérie au moyen d'un numéro de téléphone sans frais.



En 2007-2008, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a engagé un directeur de projet pour mettre le centre de services à guichet unique sur pied. Les principales activités ont consisté à déterminer 27 services élargis à offrir au nom des ministères, commissions et conseils à un niveau de complexité qui dépassait celui de l'information de base, à former un comité de travail

composé de représentants des ministères et des organismes du GTNO qui épaulerait la mise en œuvre du projet et à consulter les groupes linguistiques ainsi que les organismes communautaires.

Un protocole d'entente a été conclu entre sept ministères et un emplacement accessible et pratique du centre-ville a été confirmé. Deux employés bilingues ont été embauchés à temps plein.

Durant l'année, un plan de communications a été réalisé et une série d'outils promotionnels élaborés. Le centre de services à guichet unique a officiellement ouvert ses portes en juin 2008.

2. Communications avec le public

Le GTNO maintient son engagement à offrir des publications et d'autres services gouvernementaux dans les langues officielles des TNO et à en faire la

promotion. Comme l'exige la législation, les ministères, les commissions, les conseils et les organismes du GTNO s'assurent que les documents appropriés sont traduits dans les langues officielles par des employés du ministère de la Justice et du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, ou par des sous-traitants.

En 2007-2008, avec l'aide de sous-traitants, les traducteurs des ministères de l'ÉCF et de la Justice ont traduit plus de 940 000 mots en français ou en anglais pour les ministères, les conseils et les organismes du GTNO. Cela inclut les offres d'emploi, les demandes de propositions, les appels d'offres, la correspondance envoyée par le public ainsi que les publications et les rapports du GTNO.

Documents importants traduits (anglais-français) en 2007-2008 :

Plans d'études individuels aux Territoires du Nord-Ouest : Lignes directrices pour le développement et Trousse des ressources d'enseignement (2006)

Manuel du conducteur professionnel

Manuel du motocycliste

Plans d'études individuels aux Territoires du Nord-Ouest

Guide du programme de soutien aux Territoires du Nord-Ouest – Des programmes pour la réussite des élèves (2006)

Comptes publics 2006 – 2007

Résumés de la Conférence de l'ACPS 2007

Lois des TNO sur la protection de la vie privée dans le domaine de la santé

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée : Rapport annuel 2006-2007

Soins de santé de qualité aux TNO

Rapport de la directrice générale des élections

Stratégie de développement touristique pour les TNO

Recueillir les toponymes inuits. Pour quoi faire?

Profils des collectivités – Assemblée législative

Guide des routes et terrains de camping

États financiers de la SID – Comptes publics

Trousse pour les sciences humaines de la 4^e année : Exploitation des ressources naturelles – Guide des enseignants

Y a-t-il un exemple aux TNO sur les lois relatives à la protection de la vie privée dans le domaine de la santé?

Traductions françaises et anglaises en 2007-2008

MINISTÈRES / ORGANISMES	NOMBRE DE MOTS	%
Affaires autochtones et Relations intergouvernementales	3 735	0,4 %
Éducation, Culture et Formation	309 115	32,9 %
Environnement et Ressources naturelles	11 403	1,2 %
Exécutif	9 130	1,0 %
Finances	18 956	2,0 %
Conseil de gestion financière	19 520	2,1 %
Santé et Services sociaux	118 680	12,6 %
Ressources humaines	36 290	3,9 %
Industrie, Tourisme et Investissement	36 690	3,9 %
Justice ¹	177 914	18,9 %
Assemblée législative ²	114 076	12,1 %
Affaires municipales et communautaires	4 907	0,5 %
Société d'habitation des TNO	14 883	1,6 %
Outcrop	0	0,0 %
Travaux publics et Services	7 892	0,8 %
Transports	51 986	5,5 %
Commission des accidents du travail	5 303	0,6 %
Total	940 480	100,0 %

¹ Comprend la traduction française des lois et règlements

² Comprend les crédits, les procédures et les ordres du jour

Source : Ministère de l'ÉCF, Division des langues officielles du ministère de l'ÉCF et ministère de la Justice

Traduction juridique française

Deux traducteurs juridiques salariés traduisent les textes réglementaires en français. Au besoin, les services supplémentaires de traducteurs juridiques à contrat sont retenus. Tous les textes réglementaires qui sont entrés en vigueur en 2007 et en 2008 ont été adoptés en anglais et en français.

Un total de 163 743 mots ont été traduits en français, comme suit : règlements (61 759 mots); projets de loi (99 994 mots); ordonnances (517 mots); motions (614 mots) et autres types de documents (859 mots).

Un total de 270 documents ont été traduits en français, comme suit :

- 18 projets de loi;
- 128 règlements;
- 21 ordonnances;
- 91 motions;
- 12 documents pour le public, dont des formulaires et des guides juridiques.

Un volume annuel des *Lois des Territoires du Nord-Ouest* est publié chaque année en anglais et en français. Chaque année civile, les parties I et II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* sont publiées en anglais et en français en 12 volumes.

3. Services au public

Cette section résume les services offerts au public par les ministères, les commissions, les conseils et les organismes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le rapport d'activités 2007-2007 relatif à l'*Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest* contient plus de détails.

1. Assemblée législative

L'Assemblée législative continue d'offrir des services au public dans le plus grand nombre de langues officielles possible. Les députés peuvent demander que des interprètes de n'importe quelle langue officielle soient présents lors des séances de l'Assemblée pour offrir à tous les députés, ainsi qu'aux membres du public présents dans la galerie de l'Assemblée, des services d'interprétation simultanée. Ces services sont aussi disponibles pour les députés de notre Parlement jeunesse.

Des services d'interprétation simultanée dans une ou plusieurs langues officielles, telles que déterminées par la collectivité, sont également offerts lors des audiences publiques organisées par les comités de l'Assemblée législative à l'échelle des TNO.

L'Assemblée législative informe régulièrement les résidents des TNO sur ses activités et ses événements, dans les médias écrits pour le français et à la radio communautaire dans les langues autochtones.

Deux nouvelles initiatives ont permis à l'Assemblée de joindre un plus grand nombre de résidents dans toutes les langues officielles. Elle a lancé des visites audio-guidées dans toutes les langues officielles des TNO. La seconde initiative a été la mise en place du Réseau de télévision de l'Assemblée législative (RTAL) durant la séance de juin 2008.

Le RTAL est un service public géré par l'Assemblée pour diffuser les débats de la Chambre auprès de tous les résidents des TNO, et ce, dans les onze langues officielles. Le réseau a la capacité d'enregistrer jusqu'à quatre langues en même temps et de choisir ensuite les langues accompagnant la diffusion dans chaque collectivité et de rediffuser selon les horaires particuliers aux collectivités. On s'attend à ce que, d'ici l'automne 2008, les 33 collectivités des TNO auront accès au réseau et que toutes les composantes linguistiques régionales seront fonctionnelles.

2. Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et les administrations de santé et de services sociaux offrent leurs services dans les autres langues que l'anglais soit sous forme de services directs de ses employés bilingues ou facilités par des employés bilingues d'autres ministères, soit au moyen de services d'interprétation.

Info-Soins TNO est une ligne téléphonique d'assistance en santé familiale pour tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest. Ce service gratuit et confidentiel est offert par des infirmières et infirmiers bilingues (français et anglais) qui sont autorisés aux TNO. En plus des services ATS et de téléimpression, Info-Soins TNO offre aussi aux Ténos des services d'interprétation à trois personnes dans toutes les langues autochtones et en de nombreuses autres langues étrangères. Le service fonctionne 24 heures par jour et sept jours par semaine et fait partie des soins primaires communautaires.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux maintient un site Web public qui constitue une source exhaustive de renseignements sur les programmes, les services, les publications et les personnes-ressources (www.hlthss.gov.nt.ca). Le site Web du ministère est pratiquement entièrement bilingue, en anglais et en français. Tous les formulaires sont bilingues et peuvent être fournis dans d'autres langues officielles sur demande importante.

Le consultant aux langues officielles du ministère de la Santé et des Services sociaux est membre votant du Comité de coordination du *Réseau TNO santé en français (RTS)* et, à ce titre, assiste aux réunions régulières de cet organisme. À ce titre, le consultant aux langues officielles a également assisté à une conférence nationale sur les problèmes de ressources humaines qu'entraîne la prestation de services de santé dans des milieux francophones minoritaires.

3. Administrations de services de santé

Administration de santé territoriale Stanton

Des services de santé sont disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine, à l'Hôpital Stanton. Dans la mesure du possible, ils sont offerts directement par des employés bilingues. Autrement, ils le sont par des employés bilingues rattachés à d'autres services ou par des interprètes.

En 2007-2008, environ 500 clients/patients ont reçu des services en français; 124 demandes d'interprétation en français sur 128 ont été satisfaites, ce qui représente un taux d'achèvement de 96,9 %.

Depuis février 2008, **Can Talk**, un service d'interprétation téléphonique établi à Winnipeg, peut être utilisé si on ne peut offrir de services d'interprétation en français en personne dans les 20 minutes suivant la réception d'une demande de services en français.

Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife

Les services en français sont disponibles après les heures normales de bureau et en tout temps durant les fins de semaine et les congés en communiquant avec l'interprète francophone de relève sur le téléphone cellulaire réservé aux appels en dehors des heures normales. En 2007-2008, il y a eu 11 demandes d'interprétation.

4. Exécutif

En tant qu'organisme central, le ministère de l'Exécutif fournit peu de services directs au public. Lorsque des services sont demandés en français, les demandes sont adressées à la chef du protocole, de la Division des communications et du protocole. Elle reçoit une prime au bilinguisme parce qu'elle traite toutes les demandes de services en français reçues par le ministère. En plus de répondre occasionnellement à des demandes par téléphone, elle a souvent affaire à des fonctionnaires fédéraux et à des visiteurs internationaux qui parlent français.

Au besoin, le ministère continue de faire paraître des annonces destinées au public dans le journal francophone *L'Aquilon*.

5. Société d'habitation des TNO

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (SHTNO) continue à communiquer au besoin dans les langues autochtones afin d'interagir avec les

résidents des TNO. Elle a deux employés qui reçoivent une prime au bilinguisme pour une langue autochtone.

Comme elle le mentionne sur son site Web, la SHTNO offre, sur demande raisonnable, des services de traduction dans d'autres langues officielles des TNO. Aussi, elle finance en partie des postes d'agent de liaison communautaire au sein d'organismes communautaires de collectivités ténosées, pour fournir des services d'habitation et des services dans les langues autochtones, au besoin. Les langues autochtones sont utilisées dans environ neuf communautés.

Dans le cadre du nouveau programme de publicité « Options de logement », 886 mots anglais ont été traduits en dogrib pour distribution sous forme de documents imprimés.

La pratique courante est d'embaucher des interprètes ou des traducteurs dans les communautés, au besoin. Des conseils en langue autochtone sont offerts en personne par des employés. Plus souvent, des résidents qui demandent des services de logement se font aider par des membres de leur famille.

La SHTNO a signé des ententes de partenariats avec des organismes locaux d'habitation dans 23 collectivités, aux fins d'administration de son portefeuille de logements sociaux. Les employés de ces organismes locaux d'habitation sont des résidents de la collectivité et plusieurs maîtrisent la langue autochtone locale.

6. Ministère des Transports

Le ministère des Transports a un employé bilingue qui s'assure que des services en français sont disponibles au bureau des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules automobiles du Slave Nord. Environ 20 % des transactions effectuées par cet employé le sont en français.

Tous les manuels destinés aux conducteurs des TNO sont disponibles en français (en format texte) :

- Basic Licence Driver's Handbook - *Manuel de l'automobiliste*;
- Professional Operator's Licence Information - *Manuel du conducteur professionnel*;
- Airbrake Manual Training & Reference Guide - *Manuel sur les systèmes de freinage pneumatique*;
- Motorcycle Operator's Licence Information - *Manuel du motocycliste*.

On a commencé la préparation du graphisme et de la mise en page du manuel de l'automobiliste en français, en vue de réaliser une version imprimable similaire à la version anglaise.

Le bureau de délivrance de Behchokö offre des services en tlicho. Le manuel de l'automobiliste est aussi traduit en tlicho.

7. Ressources humaines

- En 2007-2008, le ministère des Ressources humaines avait quatre employés bilingues pour offrir des services en français ou dans une langue autochtone. Ces employés travaillaient tous à l'administration centrale.
- Le service de la paie du GTNO a accordé une prime au bilinguisme ou une prime de connaissances linguistiques à 294 employés en raison de leur utilisation de deux langues officielles des TNO ou plus au cours de l'exercice 2007-2008.
- Toutes les offres d'emploi publicisées dans un secteur francophone désigné ont été publiées en français et en anglais durant l'exercice 2007-2008.

8. Éducation, Culture et Formation

Services de bibliothèque des TNO

- Les bibliothèques publiques continuent d'encourager l'utilisation des langues officielles des TNO.
- Durant l'année dernière, les collections de documents en français étaient abritées par quatre bibliothèques publiques : la bibliothèque Mary Kaeser à Fort Smith, la bibliothèque NWT Centennial à Hay River, la bibliothèque Centennial à Inuvik et la bibliothèque publique de Yellowknife. Les services de bibliothèques publiques ont effectué des travaux d'entretien sur les collections de la bibliothèque de Yellowknife, en veillant à ce que les documents désuets soient retirés. Les documents en français étaient disponibles dans toutes les bibliothèques, grâce au prêt interbibliothèque ou aux programmes de prêt postal Mail-a-Book.
- Les services de bibliothèques publiques ont continué à acheter des documents en langues autochtones dans la mesure du possible. Les employés des bibliothèques communautaires sont incités à présenter des programmes de lecture familiale faisant appel aux langues autochtones dans la mesure du possible.

9. Ministère de la Justice

- Tous les services sont fournis en français sur demande. Ils sont fournis par des employés bilingues, des interprètes contractuels et un personnel francophone contractuel. Tous les textes réglementaires sont promulgués en français.
- Tous les nouveaux produits et campagnes sont examinés en regard des considérations propres aux langues officielles. Les documents écrits visant le public (annonces, brochures, rapports, etc.) sont bilingues (anglais et français) ou disponibles en français. Les documents audiovisuels (annonces télévisées, annonces radiodiffusées, systèmes d'annonces publiques) sont en français au besoin.
- Les formulaires utilisés par le public qui sont nouvellement produits ou révisés sont disponibles en français et en anglais. Dans la mesure du possible, des formulaires à texte bilingue sont produits.

Depuis 2007-2008, les formulaires suivants des bureaux suivants sont en format bilingue ou disponibles en français :

- documents officiels;
- Bureau du coroner;
- Bureau du régisseur;
- Exécution des ordonnances alimentaires;
- Curateur public;
- services aux victimes.

Les campagnes de sensibilisation publique suivantes étaient en cours en 2007-2008 :

Violence familiale :

En 2007-2008, cette campagne comprenait les composantes suivantes en français :

- annonces dans le journal
- encart dans le journal
- livrets de renseignements généraux sur les ordonnances de protection d'urgence
- livrets sur les ordonnances de protection d'urgence destinés aux aînés
- livrets généraux sur les ordonnances de protection
- affiches
- fiches d'information sur les audiences.



Recrutement d'avocats :

En 2007-2008, cette campagne comprenait les composantes suivantes en français :

- page Web en français
- vidéo en français
- vidéo « Images des TNO » en français.

Droit de la famille :

En 2007-2008, cette campagne comprenait les composantes suivantes en français :

- Brochures pour les programmes suivants :
 - Médiation
 - Exécution des ordonnances alimentaires (brochures séparées pour le créancier et le débiteur)
- Livrets de renseignements sur les sujets suivants :
 - garde et droit de visite
 - séparation et divorce
- Guide sur le droit de la famille
- Affiches pour les programmes suivants :
 - Médiation
 - Droit de la famille.

Services aux victimes :

En 2007-2008, cette campagne comprenait des brochures sur les sujets suivants en français :

- Lorsque vous êtes victime d'un crime grave
- Introduction par effraction
- Est-ce qu'un engagement de ne pas troubler la paix peut m'être utile?
- Agression sexuelle
- Être un témoin
- Êtes-vous une victime d'acte criminel commis par un adolescent?

Information pour les propriétaires et les locataires :

En 2007-2008, les fiches suivantes ont été disponibles en français :

- Bail résidentiel
- Ce que vous devez savoir au sujet du dépôt
- Ce que vous devez savoir au sujet des augmentations de loyer
- Ce que vous devez savoir au sujet de la résiliation d'un bail
- Ce que vous devez savoir au sujet du maintien dans les lieux.

Services judiciaires

Les procédures judiciaires au civil et au criminel se déroulent en français. Le greffe du tribunal fournit des services de greffiers en français, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du tribunal. Des juges et des employés judiciaires francophones sont fournis lors des procédures instruites en français.

Des interprètes juridiques peuvent être fournis aux personnes suivantes :

- des accusés unilingues;
- des témoins unilingues;
- des jurés unilingues;
- un membre unilingue se trouvant dans la salle du tribunal (selon les directives du juge).

Pour les tribunaux des TNO, il est relativement inhabituel d'embaucher des interprètes francophones, car la pratique est de fournir des juges et des employés judiciaires francophones lorsque les parties d'une procédure judiciaire demandent que la cause soit instruite en français. En 2007-2008, une seule cause a été instruite en français (autre que l'affaire *Procureur général des Territoires du Nord-Ouest c. Fédération Franco-Ténoise* : **voir ci-dessous**) et trois interprètes français-anglais ont été embauchés par les tribunaux des TNO.

En 2007-2008, 60 interprètes judiciaires de langues autochtones ont été embauchés. Quarante-quatre étaient tlicho, 10 étaient esclaves du Nord. Les moyennes des neuf derniers exercices (de 1999-2000 à 2007-2008) sont, par langue :

- Tlicho : 47 %;
- esclave du Sud : 14 %;
- esclave du Nord : 12 %;
- chipewyan : 7 %;
- innuinaqtun : 4 %;
- inuvialuktun : 2 %;
- cri : moins de 1 %;
- gwich'in : moins de 1 %;
- inuktitut : moins de 1 %.

Les campagnes de sensibilisation publique suivantes étaient en cours en 2007-2008 :

Violence familiale :

En 2007-2008, cette campagne comprenait les composantes suivantes en langues autochtones :

- Annonces radiodiffusées en :
 - chipewyan
 - cri
 - gwich'in

Rapport annuel sur les langues officielles 2007-2008

- inuinnaqtun
- inuktitut
- inuvialuktun
- esclave du Nord
- esclave du Sud
- tlicho
- Brochures de renseignements généraux en :
 - inuinnaqtun
 - chipewyan
 - tlicho
- Livrets pour les aînés en :
 - inuinnaqtun
 - chipewyan
 - tlicho
- Livrets sur les ordonnances de protection en :
 - chipewyan
- Affiches en tlicho
- Affiches en anglais avec offre active dans toutes les langues officielles.

Droit de la famille :

En 2007-2008, cette campagne comprenait les composantes suivantes en langues autochtones :

- Affiches en tlicho
- Brochures en tlicho.

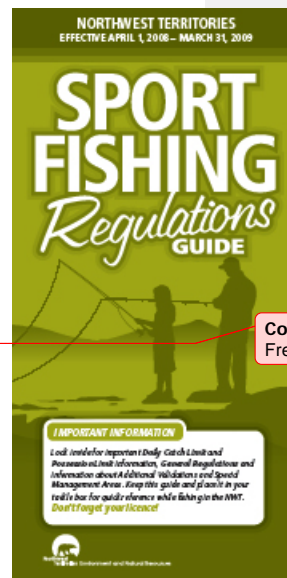
Services aux victimes :

En 2007-2008, cette campagne comprenait des brochures sur les sujets suivants en langues autochtones :

- Lorsque vous êtes victime d'un crime grave (esclave du Sud)
- Introduction par effraction (gwich'in)
- Est-ce qu'un engagement de ne pas troubler la paix pourrait m'être utile? (tlicho)
- Agression sexuelle (esclave du Nord)
- Être un témoin (tlicho)
- Êtes-vous une victime d'acte criminel commis par un adolescent? (toutes les langues autochtones).

10. Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles

- Quatre employés ont reçu une prime au bilinguisme (trois à Yellowknife, un à Norman Wells). Les activités principales consistent à traduire des lettres. Deux



Comment [S-E. L1]: Guide has to be in French! Please contact ENR.

employés font également des entrevues régulières avec Radio Canada International sur des questions relatives à la faune et à la flore des Territoires du Nord-Ouest.

- L'année dernière, le Guide de la pêche sportive 2007-2008, le résumé du Règlement sur la chasse aux TNO de 2007-2008, le document de discussion du GTNO sur le recyclage des déchets et le Guide sur les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest 2008 ont été traduits.

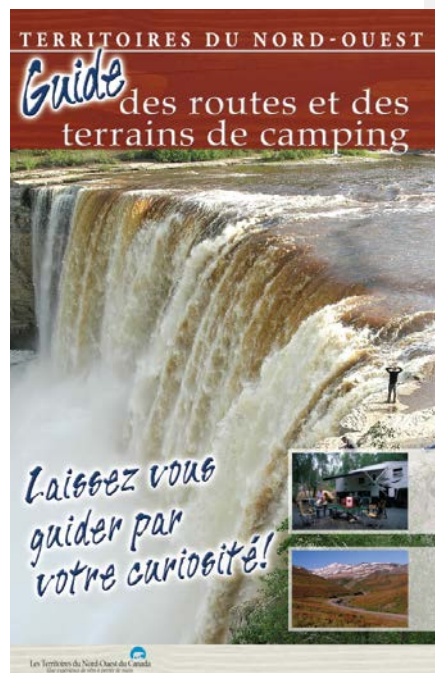
11. Ministère des Travaux publics et des Services

En plus des activités en français financées en vertu de l'Accord de coopération, le ministère des Travaux publics et des Services a réalisé les activités suivantes en 2007-2008 en regard des langues officielles :

- primes au bilinguisme à la Division des produits pétroliers à Fort Simpson dans le Slave Sud;
- traduction courante de panneaux d'affichage à l'échelle des TNO.

12. Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement

- Un employé bilingue travaille à Fort Smith.
- Une offre active a été incluse pour :
 - le Guide sur le programme de logos en arts et artisanat (deux éditions);
 - le Rapport annuel sur les subventions et les contributions 2006-2007;
 - le Rapport annuel sur le Programme de développement des collectivités en mars 2007.
- Des annonces ont été placées en français – 28 DP/appels d'offres et deux présentoirs.
- Le site Web de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est entièrement bilingue (anglais et français).



- Vingt présentoirs d'information sur le bison ont été produits en anglais et en français pour le parc Wood Buffalo.

13. Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales

Des services d'interprétation sont fournis lors des réunions aux tables de négociations et des consultations communautaires, au besoin. Ces coûts sont assumés par le partenaire de négociation qui organise l'événement : le GTNO, le gouvernement fédéral ou l'organisme autochtone.

14. Ministère des Affaires communautaires et municipales

Par l'intermédiaire de son site Web, le ministère des Affaires communautaires et municipales offre la traduction de tous les documents en chipewyan, en cri, en gwich'in, en inuinnaqtun, en inuktitut, en inuvialuktun, en esclave du Nord, en esclave du Sud et en tlicho.

Le site Web du ministère comprend un lien à un programme de polices de caractères dénés pour le public. Ce programme permet d'écrire et de lire les voyelles et les consonnes propres aux langues athapascanes. Trois employés bilingues du ministère reçoivent la prime au bilinguisme pour des langues autochtones:

Coordonnateur du développement communautaire Simpson	Dehcho	Fort
Agent des finances et de l'administration	Tlicho	Bechoko
Agent d'administration des terres Bechoko		Tlicho

Un point de services en français a été déterminé pour le ministère. Le conseiller en communications et en politiques de l'administration centrale de Yellowknife a fourni des services en français.

15. Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs – TNO et Nunavut

En 2007-2008, un employé de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs a reçu une prime au bilinguisme pour des langues autochtones. Il a reçu une prime parce qu'il parlait l'esclave du Nord et l'esclave du Sud.

En 2007-2008, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs a traduit 19 documents publics en langues autochtones, dont des formulaires, des brochures, des affiches, le rapport annuel et le plan général.

Pour soutenir la prestation de services en français, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs emploie quatre personnes bilingues aux TNO. Pour veiller à ce que les clients soient servis dans la langue de leur choix, 42 lettres ont été traduites en français.

Réalisations : Partenariats avec les communautés linguistiques

1. Programme communautaire sur les langues autochtones

En 1994, le ministère de l'ÉCF a publié *Pour un avenir axé sur la personne*, qui mentionnait une stratégie à long terme pour l'éducation et le développement culturel aux TNO. Ce document engageait le ministère à « transférer la recherche et les ressources de développement existantes aux communautés linguistiques, pour améliorer l'aménagement linguistique relatif à chaque langue » [traduction libre]. Cela permettrait aux communautés linguistiques de planifier et, par la suite, de mettre en œuvre et de gérer leur propre plan d'aménagement linguistique et d'être redevables pour le financement alloué à la région pour les programmes linguistiques.

Après diverses consultations (consultations sur les langues autochtones au sein des collectivités), le GTNO a versé le financement de départ à chaque organisme autochtone pour tenir des ateliers et préparer un plan d'aménagement linguistique qui orienterait l'élaboration et la prestation de projets et d'activités de nature linguistique dans leurs régions respectives. Les recommandations et les autres renseignements résultant de ces ateliers linguistiques régionaux ont été à la base des plans d'aménagement linguistiques régionaux.

Depuis 2000, le financement octroyé aux organismes autochtones pour les programmes linguistiques repose sur l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement linguistique stratégiques.

Le ministère de l'ÉCF continuera d'assumer sa responsabilité d'ensemble de coordination et de soutien aux langues officielles. Il continuera aussi à faire de la sensibilisation publique et de la promotion sur la valeur des langues et cultures autochtones et à encourager une utilisation et une appréciation accrues de toutes les langues officielles des TNO.

2. Programme d'alphabétisation en langues autochtones

Au sens où la plupart d'entre nous l'entendent, l'alphabétisation (ou littératie) désigne l'aptitude à lire et à écrire. Dans l'ébauche de la Stratégie en matière d'alphabétisation aux TNO, elle est définie comme suit : « L'alphabétisation est l'acquisition durant toute la vie d'un vaste ensemble d'aptitudes dans une ou plusieurs langues officielles des TNO dans le but de réaliser le potentiel d'une personne en matière de santé optimale, de réussite personnelle et de participation positive au mieux-être et au développement de la collectivité. » [traduction libre].

Selon ce cadre stratégique, l'alphabétisation (ou littératie) comprend un vaste éventail de compétences : lire différents types d'imprimés, écrire, parler, écouter, ainsi que l'observation, la représentation visuelle, la numératie, l'utilisation de la technologie, la pensée critique et la résolution de problèmes. L'acquisition de ces littératies multiples est encouragée pour les 11 langues officielles des Territoires du Nord-Ouest.

Au cours des dernières années, le ministère de l'ÉCF a versé des fonds à chaque groupe de langue autochtone pour des programmes ou des projets d'alphabétisation communautaire. L'objet de cette initiative est d'élaborer des programmes d'alphabétisation communautaire et familiale dans la langue locale. Certaines collectivités ont pu réunir et préserver des récits traditionnels, des connaissances traditionnelles et des faits historiques locaux au moyen de la technologie de l'audiovisuel. Le but est d'améliorer l'alphabétisation et d'augmenter la conscientisation sur l'importance de l'alphabétisation dans la langue autochtone locale. Une aide financière est fournie aux collectivités qui ont l'information, mais pas la capacité et les ressources pour la transcrire et la traduire.

Le ministère de l'ÉCF continuera d'appuyer son programme d'alphabétisation en langues autochtones pour améliorer les compétences des individus, des membres des familles et des collectivités, afin qu'ils aient une meilleure chance de participer activement au développement local et régional. Le ministère a la conviction que l'alphabétisation représente le plus important avantage à long terme qu'il peut fournir aux collectivités.

3. Service de toponymie

Le Service de toponymie des TNO, au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles, est responsable des toponymes désignant les lieux et les caractéristiques géographiques des TNO. Ce service coordonne la reconnaissance officielle des changements apportés aux toponymes, en accordant une attention toute particulière à la reconnaissance des toponymes en langues autochtones. Cela est conforme à la Politique n° 71.09 sur les toponymes et les noms de collectivités des TNO de 1997.

Le site Web du Centre contient un lien menant à une base de données interrogeable de plus de 4 000 toponymes officiels. Cette base de données contient aussi 4 000 autres toponymes traditionnels qui ont été consignés par les chercheurs et les spécialistes de langues autochtones au cours des 30 dernières années. Les employés du service travaillent avec les collectivités pour faire des recherches et déterminer des lieux et des caractéristiques géographiques en vue d'une reconnaissance officielle aux TNO.

En 2007-2008, les TNO ont publié un livre de méthodes de recherche et de documentation de lieux traditionnels intitulé *Living with the Land: A Manual for Documenting Cultural Landscapes in the Northwest Territories*. Il comprend un chapitre sur les toponymes traditionnels. Le livre est disponible en format PDF sur le site Web du Centre (<http://pwnhc.learnnet.nt.ca/programs/nwthpp.html>).

De plus, un financement et un soutien technique ont été fournis à l'Alliance des Métis du Slave Nord, pour étudier et documenter l'histoire des Métis et les toponymes métis, ainsi qu'à l'Institut social et culturel gwich'in, au nom du Conseil tribal des Gwich'in, pour recueillir, documenter et soumettre, à des fins de reconnaissance, les toponymes traditionnels du cours supérieur de la rivière Arctic Red.

4. Expositions du musée

En 2007-2008, le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles a réalisé une importante exposition d'une superficie de 2 000 pieds carrés intitulée *Yamoria – The One Who Travels* qui se déroulera jusqu'en janvier 2009. Tous les dialectes dénés des TNO y sont présentés en format multimédia. Une version itinérante de cette exposition sera réalisée dans les années à venir.

Un synopsis d'exposition sur le premier volet d'une série de programmes prévus pour une présentation interactive à la galerie d'orientation du Centre a été réalisé. Cette exposition, intitulée *The Land Up Here*, fournira des informations sur les langues autochtones aux TNO et les visiteurs pourront choisir des pistes sonores en langues autochtones, de même qu'en anglais et en français.



Le Centre a augmenté son offre d'expositions en français dans le Web en ajoutant 25 modules en français à la *Chronologie des Territoires du Nord-Ouest* sur son site Web (www.pwnhc.ca/timeline/index.html)

5. Archives des Territoires du Nord-Ouest

Les Archives des TNO ont numérisé 37 rouleaux d'enregistrements sonores en esclave du Nord, dont la plupart étaient des danses à tambour et des récits, pour la collectivité de Déline. De plus, les employés ont organisé un atelier sur les enregistrements numériques à Déline, pour aider la collectivité à créer ses propres archives de jeu de tambour traditionnel et de récits de tradition orale dans sa langue autochtone.

6. Projet du site Web sur les langues autochtones

Le site Web sur les langues autochtones des TNO a deux buts : tout d'abord de promouvoir nos langues officielles, et ensuite de fournir un plus grand nombre d'outils de communication aux personnes œuvrant dans l'enseignement des langues autochtones dans notre territoire.

Pour le ministère de l'ÉCF, il est primordial de fournir aux communautés et aux éducateurs de langues autochtones des moyens de communiquer entre eux, ainsi que de créer et de partager des documents et des ressources. Le site Web contient des documents qui seront disponibles pour le public et toute personne souhaitant se renseigner sur les langues autochtones des TNO.

Le ministère de l'ÉCF, qui est responsable de la présentation du site Web, a élaboré un prototype qui est constamment mis à jour et réorganisé. En novembre 2007, une page Web d'essai a été créée et comportait de l'information sur les langues autochtones des TNO.

Les communautés linguistiques autochtones continuent à travailler au contenu du site Web. Cette responsabilité leur permet d'ajouter leurs propres ressources à la base de données des publications en langues autochtones. La responsabilité de l'installation, de la mise à jour et de l'administration permanente fait toujours l'objet de discussions.

7. Programme de diffusion autochtone

Au cours des dernières années, le ministère de l'ÉCF a fourni un financement à la Société des communications autochtones (SCA) et à la Société des communications inuvialuit (SCI) afin d'appuyer la réalisation et la diffusion de leur programmation radiophonique et télévisuelle en langues autochtones. Il est important de souligner que ces deux sociétés ont réalisé plusieurs heures de programmation radiophonique et télévisuelle à caractère autochtone ténois distinct, dans les langues autochtones de leurs régions respectives. Elles offrent au public autochtone des collectivités ténoises une programmation à contenu

culturel approprié qui est diffusée dans les diverses langues autochtones des TNO.

La programmation radiophonique et télévisuelle autochtone joue un rôle crucial en matière de rétention et de préservation des langues autochtones; elle mérite d'être reconnue en recevant un soutien financier continu. Les deux sociétés réalisent une programmation radiophonique et télévisuelle qui fournit des informations et couvre des questions d'actualité selon une perspective autochtone présentée dans les langues autochtones de leurs régions respectives. Les diffusions en direct des assemblées régionales et des réunions des dirigeants jouent un rôle important dans l'accroissement de la sensibilisation à l'égard des enjeux régionaux et nationaux qui sont importants pour les autochtones.

Le ministère de l'ÉCF poursuivra sa relation de travail avec les sociétés de communications autochtones en leur accordant un soutien financier annuel. Le ministère reconnaît et comprend les défis auxquels ces deux sociétés font face, tel que le coût de la diffusion et l'acquisition de nouvelles technologies de réalisation et de diffusion. En collaboration avec elles, le ministère cherchera de nouvelles approches appuyant des stratégies génératrices de recettes en tant que but à long terme.

8. Accréditation des traducteurs et interprètes autochtones



En 1997, le ministère de l'ÉCF a privatisé ses services linguistiques autochtones et a reçu la directive du Conseil de gestion financière d'élaborer et de mettre sur pied un processus d'accréditation des traducteurs et interprètes autochtones. L'accréditation reconnaîtra formellement les compétences exigées pour ces professions en vertu de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification*

professionnelle des métiers et des professions des TNO. Les normes professionnelles ont été élaborées en février 1999; le processus d'accréditation a été approuvé en septembre 2000. Toutefois, ces documents datent maintenant de plus de cinq ans et devaient être examinés avant d'être acceptés par la Commission de l'apprentissage et de la qualification des métiers.

Des représentants des communautés linguistiques se sont réunis deux fois en 2006. Ils devaient d'abord examiner et mettre à jour les normes professionnelles des traducteurs et interprètes autochtones et, par la suite, discuter des normes

pour s'assurer qu'elles reflètent fidèlement les connaissances, les habiletés et les aptitudes requises par les traducteurs et interprètes autochtones compétents. Ces normes ont été validées et on les a fait circuler auprès des participants, pour qu'ils les commentent.

Une autre réunion était prévue pour septembre 2007 afin d'élaborer un processus d'évaluation et de sélectionner le matériel d'évaluation à utiliser pour le projet pilote d'accréditation. Le contenu du matériel d'évaluation devait tenir compte des domaines de travail courants des interprètes et des traducteurs, comme les procédures judiciaires, les audiences sur l'environnement, les communiqués de presse et les réunions du gouvernement et de l'industrie. Malheureusement, un seul participant a retourné le matériel d'évaluation demandé. La réunion a été reportée à mars 2008.

Un examen attentif de l'ensemble du processus d'accréditation a fait ressortir un manque d'évaluateurs autochtones compétents pour certaines des langues autochtones. Pour vérifier la maîtrise orale d'un candidat dans un milieu d'interprétation, on peut recourir à des aînés. Par contre, pour l'épreuve écrite, on manque d'évaluateurs compétents pour vérifier les compétences écrites d'un candidat. Afin d'établir de manière convenable un processus d'accréditation de traducteurs et d'interprètes autochtones, il faut disposer d'un bassin de professionnels compétents dans ces domaines. Et pour constituer ce bassin, il faut un processus de formation destiné aux traducteurs et aux interprètes.

La réunion prévue pour mars 2008 a été annulée et le projet a été suspendu. On a également annulé le contrat d'accréditation.

L'intention est désormais de terminer le processus de certification plus tard, quand on disposera d'un bassin de traducteurs et d'interprètes compétents qui auront complété le programme régional de formation en traduction et interprétation qui est actuellement en cours. À ce moment-là, il y aura des personnes compétentes qui pourront participer et contribuer activement au processus d'accréditation.

Le ministère de l'ÉCF reconnaît le besoin réel en matière de services de traduction et d'interprétation accrédités en langues autochtones. Il continuera d'appuyer les communautés linguistiques autochtones et de collaborer avec elle pour atteindre ce but.

9 . Soutien accordé à la communauté francophone

Le ministère de l'ÉCF a maintenu son soutien envers la communauté francophone des TNO grâce à un financement offert en vertu du Programme de développement culturel et communautaire.

La Fédération franco-ténoise, ses associations membres à Fort Smith, Hay River, Yellowknife et Inuvik; la *Garderie Plein Soleil* à Yellowknife et *L'Aquilon* (journal communautaire) ont reçu un financement qui leur a permis de soutenir un éventail d'activités sociales et culturelles.



Réalisations : Accord entre le Québec et le GTNO

Depuis 1969, le gouvernement du Québec administre un programme de coopération intergouvernementale visant à promouvoir la langue française et la culture francophone au Canada. L'un des principaux objectifs de ce programme est d'encourager les Québécois, les francophones et les Acadiens des provinces et territoires du Canada à mieux se connaître, grâce à un accord de coopération et d'échanges.

En août 2007, les gouvernements du Québec et des Territoires du Nord-Ouest (TNO) ont conclu un accord de coopération et d'échanges en matière de francophonie, en présence de représentants de la communauté franco-ténoise.

L'accord donnera aux groupes et aux institutions du Québec et des TNO la possibilité de forger des relations et de mener à bien des activités conjointes dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la langue française, de l'économie et des communications.

Conclusion

Le GTNO reconnaît la diversité de ses langues officielles ainsi que les nombreux défis auxquels les communautés linguistiques font face dans leurs efforts pour revitaliser et préserver leurs langues. C'est grâce aux efforts de ces

Rapport annuel sur les langues officielles 2007-2008

communautés et au soutien continu du gouvernement que l'avenir de nos langues autochtones peut être assuré.

<http://internal/sites/Communications/photolibrary/GNWT Photo Library/Lutsek%27e child, Helena Marlowe, July 6, 2007.jpg>

Annexe 1

Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO en 2007-2008 – Langues autochtones

	CRÉDITS N° 4		CRÉDITS N° 1	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
Santé et Services sociaux (terminologie autochtone)	35 000	6 82		
Centres d'enseignement et d'apprentissage	475 000	475 000		
Programme de moniteurs de langues et de cultures autochtones	200 000	200 000		
Radiodiffusion en langues autochtones	200 000	197 375	222 000	230 754
Planification et évaluation linguistiques	25 000	2 359		
Promotion linguistique	20 000	44 072		
Développement de ressources linguistiques	5 000	0		
Toponymie	15 000	0	0	15 000
Contributions communautaires	925 000	974 712	443 000	240 967
Initiative d'acquisition linguistique			797 000	301 931
Initiative de développement de la petite enfance			740 000	747 387
Alphabétisation (à partir de l'initiative d'alphabétisation)			300 000	215 000
Division des langues officielles – Administration			410 000	227 617
Total des programmes scolaires de langues autochtones			7 673 000	7 564 682
Financement total pour les langues autochtones	1 900 000	1 900 000	10 585 000	9 543 338

Annexe 2

Dépenses des programmes de langues officielles du GTNO en 2007-2008 – Français

	Budget	Dépenses	
Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aux TNO			
Éducation, Culture et Formation	896 000	893 560	
Services de traduction en français du GTNO	380 000	412 093	
Services au public	33 000	60 185	
Politiques et coordination	150 000	158 326	
Promotion linguistique	15 000	8 138	
Financement communautaire (PDCC)	145 000	145 000	
Projet spécial –Guichet unique	173 000	109 818	
Justice	489 000	455 618	
Services de traduction juridique	429 000	396 684	
Services au public	50 000	48 934	
Politiques et coordination	10 000	10 000	
Santé et Services sociaux	301 000	280 468	
Politiques et coordination	46 000	46 466	
Services au public	50 000	29 002	
Services au public (Administration des services de santé et des services sociaux))	205 000	205 000	
Environnement et Ressources naturelles	Services au public	10 000	13 518
Exécutif	Services au public	6 000	2 211
Finances	Services au public	3 000	2 169
Conseil de gestion financière	Services au public	4 000	1 728
Ressources humaines	Services au public	2 000	4 144
Industrie, Tourisme et Investissement	Services au public	15 000	10 544
Assemblée législative	Services au public	20 000	20 000
Affaires municipales et communautaires	Services au public	12 000	6 370
Société d'habitation des TNO	Services au public	12 000	13 893
Travaux publics et Services	Services au public / location de bureaux	80 000	79 497
Transport	Services au public	20 000	16 818

Rapport annuel sur les langues officielles 2007-2008

Commission des accidents du travail	Services au public	3 000	1 698
Total (Accord de coopération Canada-TNO)		1 873 000	1 802 236